



BARÈME D'HONORAIRES D'AGENCE **à partir du 1er janvier 2026**

VENTE

- Terrain : 10% TTC du prix de vente
- Appartement / Maison : 6% TTC du prix de vente
- Garage : 4.000€ TTC du prix de vente

LOCAUX COMMERCIAUX

- Murs commerciaux : 10% TTC du prix de vente
- Fonds de commerce : 10% TTC du prix de vente
- Locaux professionnels : 10% TTC du prix de vente

Avec un minimum de 6000 € TTC par transaction

INFORMATIONS

Les prix indiqués sur les annonces sont entendus honoraires d'agence inclus.

Les honoraires d'agence sont supportés par le vendeur sauf disposition contraire prévue au mandat de vente.

Montant toutes taxes comprises, incluant la taxe sur la valeur ajoutée au taux en vigueur, actuellement fixée à 20%.